

Déclaration des administrateurs Cgt de l'ACOSS sur le budget 2007 de la sécurité sociale

.....

La poursuite des effets de la réforme des retraites de 2003

Un an avant le rendez-vous de 2008, l'aggravation du déficit de la branche vieillesse confirme l'analyse de la CGT selon laquelle la réforme de 2003 n'était pas financée. Le gouvernement compte toujours sur la même solution miracle, le transfert d'une partie des recettes de l'assurance chômage, alors que taux de chômage est encore de 9%, alors même que les mesures longues carrières (qui ont touché jusqu'à présent 320 000 salariés) ont, comme la CGT l'a toujours affirmé, un coût pour la branche vieillesse.

La CGT observe que, ainsi que l'analyse la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la réforme de 2003 ne se traduit pas par un recul de l'âge de départ. Cela signifie que le principal effet de la réforme est une aggravation de la baisse du niveau des pensions, ce que confirme le Conseil d'orientation des retraites. La CGT réaffirme que le rendez-vous de 2008 doit impérativement être traité à partir de mesures de financement, faute de quoi on assisterait à une nouvelle dégradation des retraites.

Pour l'essentiel, le PLFSS se borne à prendre les mesures législatives nécessaires à l'application de l'accord du 13 octobre 2005 sur l'emploi des seniors, que la CGT a refusé de signer, parce que loin de prendre à bras le corps la question d'une meilleure insertion des seniors dans l'emploi, il vise essentiellement à promouvoir des « emplois-vieux » au rabais.

Dans le même temps, rien n'est fait pour apporter une réponse aux effets de la pénibilité en permettant d'en tenir compte dans l'âge de départ en retraite.

.....

La CGT n'a pas changé d'avis. Nous persistons à revendiquer une vraie réforme du financement de la Sécurité sociale qui devrait comporter plusieurs dimensions :

- une modulation des cotisations patronales tenant compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et du comportement des entreprises en matière de création d'emploi ;
- l'instauration d'une contribution sur les revenus des placements financiers des entreprises ;
- une mise à contribution de l'intéressement et de l'épargne salariale.

Les dettes de l'Etat

La CGT note avec intérêt que le gouvernement reconnaît une dette de 15 Mds € de l'Etat envers la Sécurité sociale, bien qu'il n'en tire aucune conséquence.

Une fois encore, nous demandons avec force que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires à l'équilibre financier du FSV.

Le Fonds de réserve des retraites

S'il est positif que le gouvernement ait renoncé à ses velléités d'assécher les ressources du F2R, l'affectation des fonds en déshérence de l'assurance vie est loin d'être à la hauteur des besoins, comme l'a démontré le COR.

Alors que la CNAVTS apparaît durablement en déficit, il est nécessaire que le gouvernement dote le F2R des ressources pérennes pour permettre au fonds d'accomplir sa mission. Pour la CGT, la solution ne peut en aucun cas résider dans l'affectation de recettes de privatisation ; elle est opposée sur le fond à ces privatisations

http://www.cfdt.fr/actualite/protection_sociale/retraites/retraite_0085.htm

Les retraites au rendez-vous de 2008

.....

Les perspectives d'équilibre financier de la réforme de 2003 à l'horizon 2020 ne sont pas remises en cause. Elles nécessitent des ajustements pour tenir compte des décalages constatés entre les prévisions et la réalité. C'est l'objectif du rendez-vous de 2008

.....

Il faut parvenir à une modification du comportement des acteurs concernés (entreprises, salariés et syndicats). Le Plan national d'action concertée pour l'emploi des seniors doit se développer et l'accord interprofessionnel sur l'emploi des seniors doit entrer dans une phase de mise en œuvre efficace. Cela pèse sur la crédibilité de l'allongement de la durée de cotisation

.....

Fonds de réserve des retraites

Ce fonds de réserve pour les retraites (FRR) créé en 1999 par le gouvernement socialiste a pour objectif de participer à l'effort financier pour pérenniser les régimes de retraite. Il comptait 33,8 milliards d'euros dans ses caisses fin septembre 2007. Ses ressources proviennent de prélèvements sociaux, d'excédents éventuels du Fonds de solidarité vieillesse et de la Cnav, de dotations diverses et du produit des placements des actifs du Fonds. Pour l'heure, la seule ressource pérenne du FRR est une contribution de 2 % sur les revenus de placement et du patrimoine. Les projections de 2005 sur les réserves du FRR laissent entendre qu'il pourrait financer 15 à 30 % des besoins des régimes entre 2020 et 2050. Les projections plus récentes sont plus pessimistes.

L'avis de la CFDT

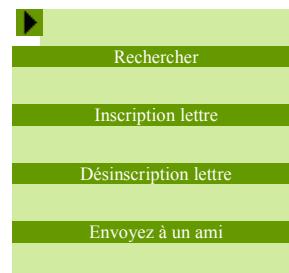
Ce sera un élément fondamental du financement entre 2020 et 2050. Il devrait permettre d'économiser 2 points de cotisation et constituerait ainsi un signe non négligeable envoyé aux jeunes générations. Pour cela, il faut économiser 150 milliards d'euros d'ici 2020 et donc trouver une source de financement pérenne et plus importante qu'actuellement. Il est également important de sanctuariser ce FRR afin que les pouvoirs politiques successifs ne soient pas tentés de l'utiliser à d'autres fins.



FO A DÉCIDÉ DE PRENDRE LES DEVANTS

Le leader de la confédération, Jean-Claude Mailly, a exposé hier un certain nombre de revendications et de propositions pour consolider le régime par répartition et garantir un haut niveau de prestations, alors que le dossier sera bientôt sur la table.

Chaud devant! Si le dossier des retraites n'occupe pas encore l'actualité sociale, cela ne saurait durer. Selon l'agenda du gouvernement, le chantier devrait en effet être ouvert aux alentours de fin mars et bouclé avant l'été. Mais, vu les enjeux et le calendrier serré, la confédération FO a décidé d'anticiper et d'alimenter le débat sans plus attendre en consacrant hier une conférence de presse à ce thème. Lors de ce point de presse, son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, a posé une à une ses principales revendications. Après avoir rappelé «les principes intangibles sur lesquels la retraite par répartition repose – «la solidarité intergénérationnelle» comment «ciment de la répartition» et «le droit à la retraite à 60 ans accessible à tous» – il a insisté sur l'exigence de «bloquer les compteurs à 40 ans de cotisations pour tous» (Public, Privé), «ce coup d'arrêt s'inscrivant dans la perspective d'un retour aux 37,5 annuités».



Car, pour FO, «toute velléité d'allongement de la durée d'assurance au-delà de 160 trimestres ne pourrait conduire qu'à paupériser toujours plus les retraités en minorant le montant de leurs pensions futures». A cet égard, Jean-Claude Mailly a souligné que la liquidation des pensions se fait en moyenne autour de 61 ans, notamment en raison de carrières sinueuses (entrée tardive sur le marché du travail, précarité, chômage, maladie...) empêchant d'atteindre le nombre de trimestres requis. Il s'est interrogé au demeurant sur cette volonté de reculer l'âge de départ alors que «la situation de l'emploi des 55-59 ans demeure préoccupante, leur taux d'emploi stagnant à 54,6 % en 2006». Afin de garantir le niveau des pensions, la confédération réclame en outre le retour au calcul sur les 10 meilleures années de salaires dans le privé et à l'indexation des pensions sur l'évolution salaire moyen (au lieu de l'inflation officielle). Elle revendique aussi la «prorogation» du dispositif «carrières longues» permettant le départ en retraite anticipée (56, 57, 58 ou 59 ans) des salariés ayant commencé à travailler tôt (14, 15, 16 et 17 ans). FO entend s'opposer ainsi à la volonté affichée du gouvernement «d'en réviser les règles en durcissant notamment les conditions». Autre revendication, la revalorisation du minimum contributif et vieillesse afin que la pension minimum puissent atteindre 100% du SMIC avec une retraite complémentaire.

Jean-Claude Mailly s'est inscrit par ailleurs en faux contre «la pensée économique unique», selon laquelle on ne pourra pas préserver le système par répartition sans «augmenter les durées de cotisations» ou «diminuer les prestations». Il a défilé ce raisonnement en proposant d'autres de financement susceptibles de rapporter plus de 12 milliards d'euros de recettes annuelles supplémentaires à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés. La compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales patronales ramènerait un milliard d'euros par an. Un point de cotisation vieillesse plafonné supplémentaire augmenterait les recettes de plus de 4 milliards d'euros. Avec l'assujettissement aux cotisations des niches sociales (intéressement, participation et stock options), «on gagnerait plus de 3,7 milliards d'euros» et en taxant de 3% les bénéfices non-réinvestis (somme correspondant souvent aux dividendes distribués aux actionnaires, soit 99,6 milliards d'euro), «on dégagerait encore 3 milliards d'euros de recette de plus».

Après avoir exposé ainsi les enjeux ce «dossier lourd» de conséquences, le leader de FO a prévenu qu'il n'exclurait aucune forme d'actions pour se faire entendre et fait état de contacts bilatéraux avec ses homologues des autres confédérations syndicales afin d'établir avec eux une éventuelle «plate-forme revendicative» sur le sujet. Et plus si affinité...